



Communiqué de presse de la Fédération Française d'Addictologie

Paris, le 27 novembre 2018

## **Pour une politique cohérente de lutte contre les addictions financée par la contribution de tous les produits et les jeux**

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2019 prévoit l'utilisation du **Fonds de lutte contre le tabac** pour lutter contre les autres addictions.

Sans opposer, comme cela fut longtemps fait, une addiction à une autre, la réduction de la prévalence tabagique réclame encore des résultats de grande ampleur. De fait, on observe une spécificité du comportement tabagique en France comparé aux pays voisins, dans lesquels la prévalence tabagique est moindre malgré un prix parfois plus faible du tabac. C'était l'ambition du Fonds de lutte contre le tabac d'affecter des fonds permettant de développer une recherche adaptée aux besoins du pays, compte tenu du poids du tabagisme en termes de morbi-mortalité et de l'investissement nécessaire pour travailler sur les groupes de fumeurs à prévalence élevée : les jeunes, les femmes, les populations précaires.

Or, le **Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022**, tant attendu par la communauté des addictologues, prévoit son financement via le Fonds de lutte contre le tabac créé par décret il y a moins d'un an. Il s'agit donc d'une dilution des financements faisant perdre à la lutte contre le tabagisme son ambition politique initiale afin d'agir pour les autres produits. La déception est grande pour les addictologues qui voyaient dans le Programme national de lutte contre le tabac et le Fonds de lutte contre le tabac des exemples à décliner pour les autres addictions.

La seule annonce d'augmentation du Fonds a été votée le 23 novembre dernier par l'Assemblée Nationale. Il s'agit de la collecte des amendes liée à l'utilisation de **cannabis** pour alimenter le Fonds de lutte contre le tabac, qui s'avèrera coûteuse en termes de moyens humains de contrôle et de verbalisation et, sans nul doute, peu contributive en termes financiers.

En ce qui concerne l'**alcool**, ses coûts sociétaux sont équivalents à ceux du tabac – avec une estimation de 120 milliards d'euros chacun – et sont sans commune mesure par rapport à ceux des drogues illicites, estimés à 10 milliards d'euros.

La faiblesse des sources de financement des actions nécessaires à la prévention, la prise en charge et la recherche concernant l'alcool n'est pas à la hauteur des coûts sociétaux et de l'enjeu de Santé publique. Le fardeau sanitaire et social causé par l'alcool nécessite la mise en place de programmes intégrés et d'envergure suffisante pour espérer améliorer durablement la santé des populations.

Cela ne peut être envisagé que par la création d'un **fonds de financement dédié à lutter contre le fardeau de l'alcool**. Le partage du Fonds de lutte contre le tabac existant avec les autres addictions n'est pas à la hauteur des enjeux. Dans un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé publié en 2011 <sup>1</sup>, le coût de la lutte contre le fardeau de l'alcool a été estimé à 2,2 euros par personne, ce qui correspondrait en France à un financement d'environ 150 millions d'euros. Des mesures comme le prix minimum de l'unité d'alcool, ainsi que la taxation de l'alcool vendu en promotion et la publicité doivent être envisagées afin d'alimenter spécifiquement un fonds dédié à la lutte contre le fardeau de l'alcool.

La Fédération Française d'Addictologie soutient la **sanctuarisation du Fonds de lutte contre le tabac** et appelle de ses vœux la **constitution de fonds pour la recherche sur l'alcool**, alimentés sur le même principe de taxation.

<sup>1</sup> [http://www.who.int/substance\\_abuse/activities/fadab/msb\\_adab\\_funding.pdf](http://www.who.int/substance_abuse/activities/fadab/msb_adab_funding.pdf)

### **Contacts Presse**

Pr Amine BENYAMINA, Président de la Fédération Française d'Addictologie  
[ffa@larbredecomm.fr](mailto:ffa@larbredecomm.fr)

#### *Volet Tabac*

Dr Anne-Laurence LE FAOU, Présidente de la Société Francophone de Tabacologie  
[anne-laurence.lefaou@aphp.fr](mailto:anne-laurence.lefaou@aphp.fr)

#### *Volet Alcool*

Pr Mickaël NAASSILA, Président de la Société Française d'Alcoologie  
[mickael.naassila@u-picardie.fr](mailto:mickael.naassila@u-picardie.fr)

**La FFA réunit la plupart des associations professionnelles intervenant dans les champs des addictions**

Addictolib - Alliance contre le Tabac - Alcool Assistance - Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie - Association des Structures Publiques de Soins en Addictologie - Autosupport des Usagers de Drogues - Collège Professionnel des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière - Collège Universitaire National des Enseignants d'Addictologie - Coordination Nationale des Réseaux de Microstructures - ELSA France - Fédération Nationale des Etablissements de Soins et d'Accompagnement en Addictologie - Institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives - Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions - SAFE - Société d'Addictologie Francophone - Société Française d'Alcoologie - Société Francophone de Tabacologie - SOS Addictions